

## **Conditions générales**

### **Prestations**

**Beartson Technology SA** propose des solutions qui nécessitent installation, configuration et gestion d'infrastructures, elle n'est en aucun cas responsable des utilisations qui peuvent être faites de manière directe ou indirecte par le client. **Beartson Technology SA** établit les factures sur la base de ses enregistrements. Le montant de la facture doit être acquitté au plus tard à la date d'échéance figurant sur cette dernière. Si aucune date d'échéance n'est indiquée, celle-ci se calcule en comptant 30 jours à partir de la date d'établissement de la facture. Les offres établies par **Beartson Technology SA** sont gratuites, si une offre est ensuite ajustée selon les demandes du client, **Beartson Technology SA** est susceptible de facturer ces dernières au tarif/horaire standard pour autant que **Beartson Technology SA** estime qu'une offre personnalisée implique de réaliser un audit et/ou une conception d'une architecture informatique propre à la demande du client.

Le client est responsable du paiement dans les délais fixés correspondant aux prestations réalisées. Si les redevances d'utilisation du client augmentent fortement, **Beartson Technology SA** est en droit d'en informer le client, mais n'est pas obligé de le faire. **Beartson Technology SA** se réserve le droit d'adapter à tout moment ses tarifs, ses prestations de services, les conditions particulières et les conditions de l'offre. **Beartson Technology SA** évalue au jour le jour que la prestation corresponde bien au contrat signé et respecte les limites imposées, si **Beartson Technology SA** juge que ce n'est plus le cas, **Beartson Technology SA** s'autorise d'adapter le prix ou l'offre pour le mois suivant sans préavis. Les solutions de **Beartson Technology SA** sont valables pour l'usage personnel ordinaire. Si cet emploi diverge sensiblement d'une utilisation normale ou si **Beartson Technology SA** estime que l'utilisation n'est pas conforme au contrat ou à la loi, **Beartson Technology SA** se réserve à tout moment le droit d'interrompre ou de limiter la fourniture des prestations ou de prendre toute autre mesure appropriée sans préavis et sans dommages et intérêts, de résilier le contrat sans préavis et sans dédommagement, et le cas échéant, de demander des dommages et intérêts.

Cela s'applique également si le client fournit des indications erronées ou incomplètes lors de la signature du contrat, de la commande ou durant la période de validité du contrat. Le client est responsable d'une utilisation de ses prestations conforme à la loi et au contrat. S'il existe des signes d'une utilisation non conforme à la loi ou au contrat, il incombe au client de renseigner **Beartson Technology SA** sur cette utilisation. La responsabilité de **Beartson Technology SA** n'est pas engagée lorsque la fourniture de la prestation est temporairement interrompue, partiellement limitée ou rendue impossible en raison d'un cas de force majeure. Sont notamment considérés comme cas de force majeure les phénomènes naturels d'une intensité particulière (avalanches, inondations, etc.), les conflits armés, les actes de terrorisme, les grèves, les restrictions officielles imprévues, les pannes de courant, les virus informatiques, les vers, les chevaux de Troie, etc. **Beartson Technology SA** ne répond en aucun cas des dommages subséquents, du gain manqué et des pertes de données. Si pour des raisons exceptionnelles, il s'avère qu'il y a une coupure d'accès aux services, **Beartson Technology SA** s'efforcera dans les plus brefs délais de rétablir l'accès et ne peut en aucun cas être poursuivi pour des dommages et intérêts. Le fonctionnement d'une adresse IP statique n'est pas assuré dans tous les cas par **Beartson Technology SA**. **Beartson Technology SA** ne

garantit pas de haut débit minimum. Les débits de transmission indiqués constituent les performances optimales et ils ne peuvent pas être garantis.

## **Protection**

**Beartson Technology SA** est en droit de contrôler les appareils connectés au réseau sur le défaut de sécurité, de mettre en place des filtres et de prendre d'autres mesures afin de protéger l'infrastructure de **Beartson Technology SA**, celle du client et celle de tiers par rapport à des contenus ou des logiciels illicites ou nuisibles d'une quelconque manière, d'empêcher l'accès à des contenus illicites ou inadaptés. **Beartson Technology SA** peut transférer des informations, données du présent contrat ou les droits et obligations sans l'autorisation du client à une autre société ou partenaire.

En outre, **Beartson Technology SA** n'assure aucune garantie concernant la distribution effective des informations transmises par l'accès Internet (p.ex. e-mails) au client, respectivement au destinataire. **Beartson Technology SA** attache la plus grande importance à la protection et la sécurité des données personnelles au cours de tous les échanges commerciaux avec ses clients.

Le client est tenu de conserver en sécurité ses mots de passe, ses codes d'identification, ses données login, etc. et de les rendre inaccessibles à des tiers.

## **Risque**

**Beartson Technology SA** s'efforce de prendre des mesures de protection concernant l'infrastructure et les prestations. Lors de l'utilisation d'Internet, les risques suivants concernant la protection des données existent : Les e-mails envoyés non cryptés et les transferts non cryptés de données peuvent être lus, modifiés, détournés ou retardés par des tiers non autorisés. Les noms des expéditeurs peuvent être falsifiés. Les contributions dans les Newsgroups, forums ou chats peuvent être falsifiés, contrefaites ou exploitées par des tiers. Des tiers peuvent éventuellement surveiller le trafic Internet au sein du World Wide Web (WWW) et entrer en possession de noms d'utilisateurs ou de mots de passe. Les e-mails qui sont identifiés par **Beartson Technology SA** comme étant des spams ou des e-mails d'hameçonnage et qui sont déclarés comme tels, sont déposés dans le classeur Spam de la boîte aux lettres électronique. **Beartson Technology SA** dispose du droit de transférer ultérieurement dans la boîte aux lettres du client qui se trouve sur le serveur de **Beartson Technology SA** vers le classeur Spam, les e-mails dommageables (par exemple les e-mails d'hameçonnage, les virus, les vers) qui n'auraient pas été identifiés par les filtres.

Le client est responsable du matériel (hardware) et des logiciels (software) ainsi que de la configuration des outils utilisés par celui-ci. **Beartson Technology SA** ne fournit aucune garantie matériel, software et/ou sur tout autre solution. Seule la garantie du fournisseur et/ou du constructeur est applicable pour autant qu'il en existe une. **Beartson Technology SA** ne peut être tenu responsable et n'assure aucune garantie, ni assurance concernant le bon fonctionnement du matériel, logiciels et de ses solutions. Tout matériel, logiciel et solution mise à disposition du client par **Beartson Technology SA** peut être retiré ou remplacé selon le bon jugement de **Beartson Technology SA**. Si **Beartson Technology SA** estime qu'une intervention et/ou un remplacement du matériel met en cause le client, l'intervention et/ou le changement est susceptible d'être facturé. Le client est tenu de faire, à chaque fois, des copies de sauvegarde des contenus enregistrés et stockés chez **Beartson Technology SA**. La

virtualisation d'un système en production peut comporter son lot de risques. Certaines fonctionnalités peuvent devenir limitées et changer de comportement. **Beartson Technology SA** n'ai en aucun cas responsable en cas de modification du comportement du système et des systèmes dépendants ou de changement de l'expérience utilisateur après virtualisation du système. Si pour des raisons de sécurité **Beartson Technology SA** estime que certaines régions géographiques présentent des risques, **Beartson Technology SA** se réserve le droit de restreindre l'accès de ses prestations, voire de les rendre inaccessible.

## *Durée*

La durée du contrat est illimitée. Une résiliation du contrat est possible lorsqu'il n'y a plus de durée minimale ou de renouvellement à respecter pour les services. Les résiliations doivent être effectuées par écrit, sauf si **Beartson Technology SA** décide d'accepter une autre forme de résiliation à titre exceptionnel. Dans la mesure où rien d'autre n'a été prévu par contrat, chacune des parties peut résilier par écrit une prestation de service en respectant un préavis de résiliation d'un mois pour la fin d'un mois. Des durées minimales et durées de renouvellement d'utilisation de certaines prestations peuvent figurer dans d'autres documents contractuels.

## *Retard de paiement*

Si le client n'a pas payé sa facture à la date d'échéance ou s'il n'a pas fait opposition par écrit et de manière justifiée à cette facture, il est alors considéré comme étant en retard de paiement et **Beartson Technology SA** peut alors, autant que la loi le permet, interrompre la fourniture de toutes les prestations de services, prendre d'autres mesures pour éviter toute aggravation du préjudice et/ou résilier le contrat sans préavis et sans dédommagement.

Le client prend à sa charge la totalité des frais qui sont supportés par **Beartson Technology SA** du fait du retard de paiement. En particulier, le client est redevable à **Beartson Technology SA** d'un intérêt de retard d'un montant de 5 % ainsi que des frais de rappel d'un montant de CHF 10.- par rappel. En cas de recouvrement par un tiers, le client est en outre redevable des dépenses engagées pour les frais de recouvrement. Si le compte du client n'est pas approvisionné lors de la procédure de débit, **Beartson Technology SA** peut prélever une taxe de traitement d'au moins CHF 30.-.

## *For*

**Beartson Technology SA** se réserve le droit d'adapter ses CGV à tout moment. En cas de non-respect de cet accord, les deux parties s'efforceront de trouver un moyen d'entente avant d'entamer des poursuites judiciaires. Dans l'immédiat, le droit suisse est applicable, en second lieu le droit du lieu où est établi le client commercial est applicable. Le cas échéant, se référer au code des obligations suisses. Le contrat est soumis au droit suisse. Le for est Lausanne.

Renens, le 28.06.2019